**Réunion des CPE le 13 juin 2019**

**au collège Léonard de VINCI Sainte Geneviève**

1. CPE sont présents
2. **Autonomie des élèves**

Après un brainstorming sur l’autonomie, Mme BOUTRIN présente la formation sur la forme d’un diaporama.

Des échanges ont lieu entre les CPE sur la différence de gestion de l’autonomie selon que l’on exerce en collège ou en lycée.

* Il apparait comme paradoxal de demander aux élèves d’être autonome et de les surveiller (en termes de responsabilité).

La prise en charge est différente selon les niveaux. L’encadrement doit permettre de mener à l’autonomie.

* Au lycée, l’autonomie individuelle est difficile à gérer (faire partie d’un groupe), apprendre à gérer sa liberté différemment sortir et travailler pour soi (Prise de conscience).

Le peu d’autonomie à cause du groupe (35 élèves) a pour conséquence que les élèves ont peur de demander à l’enseignant. L’AP s’avère être une solution pour individualiser.

Grâce au CVL les élèves peuvent prendre des responsabilités. L’inter CVC /CVL est une formule intéressante qui permet de responsabiliser les élèves et mettre en pratique le lien collège lycée et ainsi faire en sorte que les élèves continuent de s’impliquer au sein de leur établissement.

* Concernant la MDL il s’avère que dans la réalité l’autonomie des élèves est peu développée.

Le CPE prend souvent le relais avec d’autres adultes.

Nous observons qu’au lycée général, un grand nombre d’élèves demandent des salles pour travailler en groupe restreint. Ce comportement facilitent l’autonomie des élèves et la confiance que les adultes leurs accordent.

Au collège, dans les salles de classes la peur des dégradations, en résulte que l’adulte garde la main mise (politique établissement).

Les questions de responsabilité en cas de problème (réactions réglementaires) freinent l’autonomie.

Pour les 6ème, très peu d’autonomie est laissée par exemple la prise en charge du foyer (pôle autonomie) n’a pas fonctionnée. En revanche les tutorats d’élève fonctionnent bien.

Durant les pauses méridiennes, l’autonomie ne fonctionne pas pour des jeux de ballon (trop grand groupe). Dans d’autres établissements la prise en charge d’élèves dans le cadre de club sportif ou culturel permet de pacifier le climat.

Le CVC est une instance où les élèves prennent des responsabilités et se sentent écoutés. Généralement cette instance est encadrée par les CPE qui aident les élèves à faire vivre leurs projets.

Grâce à des actions comme la médiation par les pairs les élèves gagnent en estime de soi, en confiance pour les réinvestir dans d’autres projets notamment lors de la présentation de l’épreuve orale à l’équipe du DNB pour leur comportement citoyen ou d’autres projets culturels.

Travail sur les compétences (socle commun de connaissances et de compétences, Loi d’orientation de 2005) est un travail à mener tout au long de la scolarité. Les textes de 2005 concernant le socle aident les élèves à acquérir petit à petit leur autonomie.

* Les différents parcours : Les parcours éducatifs à l’école, au collège et au lycée mise en place en 2015 permettent aux élèves de développer leur autonomie dans 4 domaines de compétences:
* parcours d’éducation artistique et culturelle
* Parcours éducatif de santé
* Parcours citoyen
* Parcours Avenir.

La réforme des lycées pour la rentrée 2019/2020 aidera à construire différemment l’autonomie et sa prise en compte, l’accompagnement des élèves dans l’apprentissage de la citoyenneté, la construction du projet d’orientation pour aider à l’autonomie de choix.

Des leviers existent pour accompagner les élèves (Notamment le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation de 2013 : La compétence 6 (C6)

* C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
* Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d’échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
* Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d’administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
* Assurer la formation des délégués élèves.
* Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d’apprentissage et d’éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.

La circulaire de Missions des CPE du 10-08-2015 (Circulaire n°2015-139 du 10-08-2015) au point 3, « L’organisation de la vie scolaire: »

* «  Ils participent, avec le(s) professeur(s) documentaliste(s), et dans le respect des missions de chacun, à la prise en charge des élèves hors du temps de classe pour favoriser les apprentissages, notamment en mettant à leur disposition les espaces et les ressources nécessaires. »
* Un travail collaboratif avec les professeurs documentalistes est nécessaire pour la prise en charge des élèves hors temps classe. C’est ainsi que nous pouvons mettre en commun nos compétences transversales au service des élèves pour mener à bien des projets comme la web radio, impulser des projets CVL ou CVC, mise en place de débats philosophiques avec des collégiens etc…
* L’état des lieux à faire dans l’établissement afin de mener des actions qui correspondent aux besoins du public accueilli.

Pour engager les élèves dans une démarche de projet, la dimension relationnelle des CPE avec les élèves et les enseignants aide dans la mise en œuvre de leur autonomie. Nous ne devons pas perdre de vue la question de la confiance en soi et la réussite.

En conclusion, l’autonomie s’acquière par les élèves à travers la mise au point de méthodes de travail, la prise d’initiatives, la régulation et la planification.

Ils sont placés dans une démarche de recherche et d’initiative afin de se doter d’une sorte de boîte à outils dans laquelle ils pourront puiser en fonction des différentes situations qu’ils rencontreront.

L’indépendance liée à l’autonomie est relative puisqu’elle prend place à l’intérieur d’un cadre imposé par la société.

L’autonomie revêt d’une dimension sociale par le fait qu’elle s’acquière par le contact avec les autres, mais aussi parce que les actions entreprises par un individu auront un impact sur son environnement.

1. **Travail en groupe**

* En seconde partie, les CPE se regroupent en atelier sur des thèmes concernant le pilotage de l’équipe vie scolaire.
* **Objectifs:** débattre entre vous, partager les expériences de terrain (ce qui fonctionnent, les difficultés rencontrées, les partenaires, etc..) (Fiches en pièces-jointes.)

**Thème 1:   
Prise en charge des élèves hors temps classe :**

**Les lieux:**

1. CDI (collaboration avec le/la Prof Doc)
2. Permanence
3. foyer/MDL/ Cafétéria
4. Espaces libres
5. Internat

**Thème 2:   
Le recrutement et l’évaluation des AED**

* Comment s’y prendre (partenaires extérieurs)
* Qui recrute?
* Création de mini cas pour la mise en situation
* Items d’évaluations
* Evaluation sous quelles formes?
* Documents types.

**Thème 3:  
Gestion de crise au sein du service vie scolaire avec pistes de réflexions et propositions**

* Entre assistants d’éducation/ CPE
* Assistants d’éducation/ assistants d’éducation
* Assistants d’éducation/ élèves
* Assistants d’éducation/ professeurs

**Thème 4:  
Fiches de postes collèges et lycées sur une journée type  
Posture professionnelle et l’esprit d’équipe**

* Fiche avec des points communs à tous les établissements.
* Faire apparaître dans chaque rubrique les objectifs de chaque mission
* Educateurs : Renvoi d’une image d’un adulte respectueux et respecter
* Idée d’exemplarité
* Rôle du CPE d’entretenir l’esprit d’équipe
* Guide d’accueil

Restitution des travaux de groupe en annexes.

1. **Thèmes pour l’an prochain.**

Nous avons demandé aux collègues de nous faire remonter leurs préoccupations pour la prochaine rentrée :

* Intervention juridique M. VOYER
* Protocole lutte contre le harcèlement (création du protocole)
* Gestion absentéisme prévention -> Travail avec la mission locale ?
* Intervention sur le Psycho traumatisme (Docteur SALMONA).

Marie Hélène BOUTRIN et Isabelle LOTH, Animatrices du Bassin Oise Occidentale